



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.17.090 - Garantie d'emprunt – Vallogis – 10 logements collectifs intermédiaire ZAC des Jardins du Bourg à Ingré – Accord de principe

Marie-Claude BLIN expose :

La société anonyme Vallogis sollicite un accord de principe sur la garantie à hauteur de 50 % du montant des prêts suivants :

- 291 000 € en PLI foncier soit une garantie de 145 500 €
- 729 000 € en PLI soit une garantie de 364 500 €

Pour un programme situé dans la ZAC des Jardins du Bourg (Ilot A2), comprenant 10 logements collectifs intermédiaires.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'accord de principe sur l'ensemble de ce programme.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

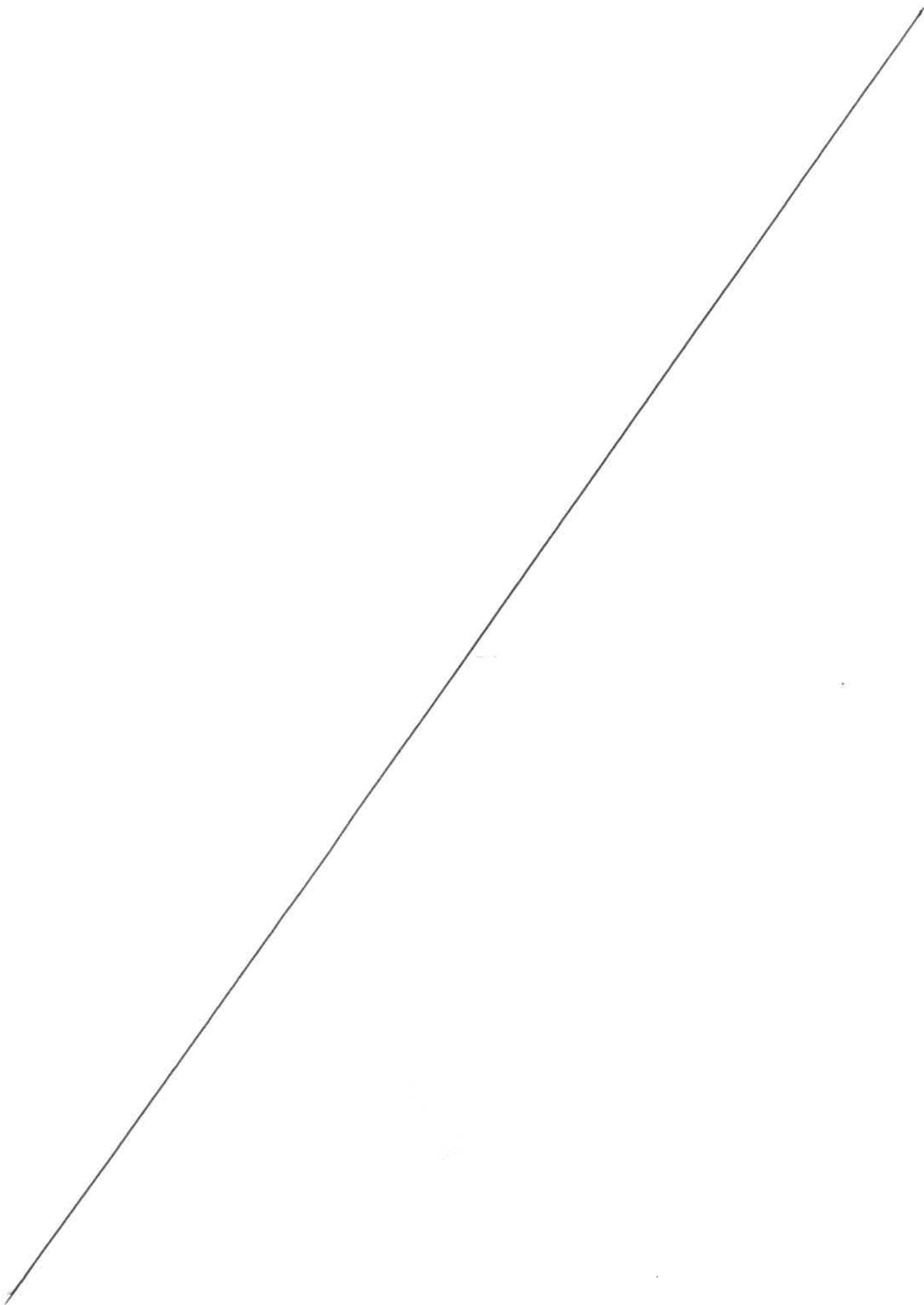
Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-090

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T16-26-14.00 (MI209018383)**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20171219-DL-17-090-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Garantie d'emprunt - Vallogis - 10 logements collectifs intermédiaire ZAC des Jardins du Bourg à Ingré
accord de principe**Date de décision :** 19/12/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.4. Garanties d'emprunts accordées.**Acte :**DL.17.090-FIN-garantie emprunt-vallogis-10 logements collectifs intermédiaire ZAC des Jardins du Bourg à Ingré-accord de principe.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 16:26

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/12/17 à 16:26

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 16:31